

Gif, le 18 septembre 2015,

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous voulions commencer cette contribution à l'enquête publique « Déclassement du chemin du rocher de la Vauve » en présentant en quelques mots le collectif Moulon2020.

Né en janvier 2014 de l'idée que les habitants du territoire, et plus particulièrement les Giffois, connaissaient mal le projet Paris Saclay (pour de nombreuses personnes, il se résumait encore à « *ah oui, l'école Centrale et Normale Sup qui vont venir à Gif* » !) et qu'il était urgent de les informer de la ville nouvelle en train de se créer au-dessus de leur tête, ce collectif regroupe un certain nombre de citoyens, partageant les mêmes idées sur l'urbanisation du Plateau. Pour mieux parvenir à notre objectif de circulation de l'information, nous nous sommes dotés d'un site, qui reçoit peu ou prou 1 000 visites par mois, de 500 visiteurs différents, est suivi par de nombreux acteurs du territoire, parmi lesquels des élus et même un des commissaire-enquêteurs de l'enquête publique sur le CDT Territoire Sud Paris Saclay !

Voilà les quelques remarques que nous voulions faire sur cette enquête :

### **Son dossier ne consacre qu'un petit quart de ses pages au sujet même de l'enquête !**

25 pages de dossier, 10 pages sur Paris Saclay, 5 sur le quartier Polytechnique, 4 pages sur le maillage viaire de Polytechnique. On ne commence à parler du sujet proprement dit, « le chemin du rocher de la Vauve » qu'à la page 20 !!!!!!!! 6 pages consacrées au sujet sur 25... Se moque-t-on du citoyen ?

« *La proposition de l'équipe de Michel Desvigne, paysagiste mandataire à l'échelle de l'OIN, du Sud plateau et de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique s'appuie sur l'idée que la structure paysagère du plateau doit être renforcée, une nouvelle qualité doit être conférée à tous les éléments qui forment le paysage (lisière, limites ...) en intégrant l'ensemble des infrastructures (routier, TC, mobilités douces ...) nécessaires au projet* »

Comment pense-t-on « renforcer la structure paysagère du Plateau » ? Avec du béton ? Avec des immeubles détruisant le paysage ouvert qui fait la beauté de ce Plateau ?

Nous contestons le mot « qualité » associé aux futurs éléments paysagers du Plateau. Dans un contexte urbain, pourquoi pas, mais le Plateau N'EST PAS URBAIN !

Page 12 : « **Mieux relié à la vallée et au reste du plateau par les transports en commun et des modes innovants de déplacement**, caractérisé par des espaces publics de qualité, ce quartier s'inscrit dans son environnement urbain et naturel à proximité des coteaux boisés et de la forêt domaniale » Nous aimerions savoir comment le quartier Polytechnique va être mieux relié à la vallée (nous supposons qu'il est question de la vallée de l'Yvette ?) : par quels transports en commun supplémentaires ? Le mode innovant de déplacement évoqué est-il le téléphérique, ce qui serait une bonne nouvelle, notre collectif faisant partie des nombreux citoyens/associatifs qui défendent cette idée et qui aimeraient que les aménageurs s'en emparent pour de bon au lieu de sans cesse en reculer l'étude sérieuse.

Page 16 : « Dans le but de garantir l'accessibilité du campus urbain et de **préserver la qualité de vie** ». Nous CONTESTONS l'idée que quoi que ce soit, soit fait pour PRÉSERVER la qualité de vie du Plateau. La qualité de vie était conférée

- par des espaces ouverts, qui sont détruits par le projet Paris Saclay,

- par une vie au milieu d'un Plateau agricole, détruit par le projet paris Saclay (pour ne prendre que la ferme de la Vauve, il ne lui reste que 8 hectares ! 8 !!!

page 16 « L'objectif est de proposer un réseau maillé et hiérarchisé, **très facilement lisible pour les usagers** ». Prendrait-on les usagers pour des imbéciles qui ne peuvent pas « lire » le réseau s'il ne présente pas des rues à angles droits ???

page 16 : « Ainsi, des boulevards sécurisés, **éclairés** ». L'année de la COP21 et de l'urgence absolue pour le climat, on devrait ne pas se vanter de remplacer des champs par des boulevards, qui plus est ECLAIRES !

page 22 : « *Ce réaménagement permettra également d'assurer (...) la desserte nécessaire au cœur du quartier à proximité de la future gare de métro* ». On nous explique la nécessité de supprimer cette voie par la proximité d'une gare de métro... pour l'instant hypothétique, l'enquête publique n'ayant pas eu lieu !

page 22 : « *Ce réaménagement permettra également d'assurer l'accueil de l'Institut Mines Telecom* ». Sur le document EPPS de mars 2015 « calendrier des consultations » ([http://www.epps.fr/?attachment\\_id=7444](http://www.epps.fr/?attachment_id=7444)), on peut voir sur la carte page 7 que **l'Institut des Mines** est éloigné du chemin du rocher de la Vauve et que son emplacement n'a strictement rien à voir avec le déclassement ou pas du chemin du rocher de la Vauve. Pourquoi donc cet argument ?

page 22 : on nous dit clairement sur cette page (« *Les travaux du boulevard Sud et du boulevard de la Vauve actuellement en cours, **ont déjà de facto désaffecté la partie nord de la voie communale.*** ») que les travaux sur lesquels on nous demande notre avis de citoyens sont pour partie déjà faits. Conclusion : à quoi sert cette enquête publique ?!!!

Dans le document « note sur le contexte de la ligne 18 » fait par l'EPPS en juillet 2015, on peut lire « *En effet, dans un premier temps, le Boulevard de la Vauve est réalisé en 2x1 voie de circulation des véhicules particuliers avec un terre-plein central et peut évoluer par la suite vers une 2x2 voies de circulation VP grâce à :*

- *La mise en place d'une rangée de stationnement longitudinal sur chaussée le long de la voie entrant dans la ZAC,*
- *La réversibilité d'une partie du terre-plein central le long de la voie sortant de la ZAC* »

Ce qui signifierait un possible boulevard de la Vauve en 2 x 2 voies !

En tout état de cause, qu'il soit en 2 ou 4 voies, nous nous interrogeons sur ce boulevard surdimensionné qui va déboucher sur l'actuelle rue qui descend dans la vallée et qui elle, ne pourra pas être agrandie. L'effet entonnoir sera garanti.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au commissaire-enquêteur de donner un avis négatif sur cette opération.**

Très citoyennement,

Le collectif Moulon 2020